

## Large succès de l'augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 4,98 M€

- **Demande totale d'environ 9,23 millions d'euros**
- **Taux de souscription de 213%**
- **Exercice de la clause d'extension**
- **Opération portée à environ 4,98 millions d'euros**

PARIS, le 25 octobre 2017 à 18 heures – **Ecoslops (Code ISIN : FR0011490648 ; Mnémonique : ALESA / éligible PEAPME)**, entreprise technologique innovante produisant du carburant et du bitume léger à partir de résidus pétroliers issus du transport maritime, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un produit brut de 4,98 M€.

**Vincent Favier, Président Directeur général d'Ecoslops** a déclaré : « Cette augmentation de capital a été un franc succès. Je tiens à remercier vivement nos actionnaires actuels ainsi que les nouveaux actionnaires qui nous ont rejoint à cette occasion de la confiance qui nous a ainsi été témoignée. Le produit de cette augmentation de capital va permettre à Ecoslops de financer son développement en France et à l'international. »

La Société a enregistré une demande globale de 9,23 M€ soit un taux de souscription d'environ 213% par rapport à l'opération initiale hors clause d'extension qui portait sur un montant brut de 4,33 M€.

À l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 octobre 2017, 710 359 actions nouvelles ont été demandées, soit une souscription de 213% par rapport aux 333 199 actions initiales proposées. Au regard du niveau de la demande enregistrée, la Société a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension soit 49 979 actions supplémentaires ce qui porte l'augmentation de capital à un montant brut global de 4,98 M€ pour un total de 383 178 actions nouvelles émises à 13,00 euros par action.

- 318 155 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant un taux d'exercice des droits préférentiels de souscription de 95,5% ;
- la demande à titre réductible a porté sur 392 204 actions nouvelles et ne sera dès lors que partiellement allouée. 65 023 actions nouvelles (représentant 17,0% des actions nouvelles à émettre) seront ainsi réparties selon un coefficient de 0,04880354 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Le capital de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 4 381 572 €, divisé en 4 381 572 actions de 1 € de valeur nominale chacune représentant autant de droits de vote théoriques.

A titre indicatif, la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci s'élève à l'issue de l'opération à 0,91%.

Le Société rappelle que les 4 actionnaires historiques suivants : J4A Holdings II, Gemmes Venture, Bluebird Investissements et Soprema, s'étaient engagés à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de leurs droits.



Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris des actions nouvelles est prévu le 27 octobre 2017. Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0011490648.

Conformément à l'article L.228-99 3° du Code de commerce, afin de préserver les intérêts des titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) à l'occasion de l'opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, la Société a procédé à un ajustement de la parité d'exercice des BSPCE en circulation. Désormais 1 BSPCE donnera droit à 10,13 actions pour un prix global d'exercice de 82 euros (soit 1,013 action au prix de 8,2 euros).

CM-CIC Market Solutions et le cabinet D'Hoir Beaufre Associés ont agi en tant que conseils dans le cadre de cette opération.

*Autorisé par le conseil d'administration du 26 septembre 2017 qui a fait usage des délégations conférées aux termes des 12ème et 15ème résolutions adoptées par l'assemblée générale du 15 juin 2016, le Président Directeur Général d'Ecoslops a décidé, le 29 septembre 2017, de procéder à cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les modalités sont détaillées dans le communiqué de presse du 2 octobre 2017 et la notice Balo du 4 octobre 2017.*

*Attention : En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), cette émission n'était pas soumise à l'établissement d'un prospectus visé par l'AMF, le montant de l'offre étant compris entre 100 000 € et 5.000.000 € et portant sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.*

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le rapport financier annuel 2016 ainsi qu'au Document de base enregistré par l'AMF le 5 novembre 2014 sous le numéro I.14-069 disponibles sur le site internet de la Société : [www.ecoslops.com](http://www.ecoslops.com). Toute l'information et les modalités de l'opération sont disponibles sur [www.ecoslops.com](http://www.ecoslops.com) et sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)*

---

**A propos d'Ecoslops :** Ecoslops a développé et met en œuvre une technologie innovante permettant de produire du carburant et du bitume léger à partir de résidus pétroliers issus du transport maritime. La solution proposée par Ecoslops repose sur un procédé industriel unique de micro-raffinage de ces résidus pour les transformer en produits commerciaux aux standards internationaux. Ecoslops offre aux infrastructures portuaires, aux collecteurs de résidus ainsi qu'aux armateurs une solution économique et écologique.

Ecoslops est cotée sur Alternext à Paris (ISIN : FR0011490648 ; mnémonique : ALESA) et est éligible au PEA PME.

Suivez-nous sur Twitter @Ecoslops.

<http://www.Ecoslops.com>



**Contact :**

**Sébastien Desarbres**

Relations investisseurs

[sebastien.desarbres@ecoslops.com](mailto:sebastien.desarbres@ecoslops.com)

06 25 14 13 52